

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 200

présenté par
M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 147, substituer aux mots :

« s'y oppose »

les mots :

« s'oppose à ces contrôles. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.